

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 18

No. FDS: 173455

V002.0

Révision: 15.05.2018

Date d'impression: 20.05.2020

Remplace la version du: 28.01.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 3020 known as Loctite 3020

LOCTITE 3020 known as Loctite 3020

Contient:

Acétone

butanone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Etanchéification

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosol inflammable Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:	
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.***
Conseil de prudence: Prévention	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Stockage	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Etanchéification

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement	Teneur	Classification
Acétone 67-64-1	REACH 200-662-2 01-2119471330-49	25-< 50 %	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336
Propane 74-98-6	200-827-9 01-2119486944-21	10-< 25 %	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas
butanone 78-93-3	201-159-0 01-2119457290-43	10- < 25 %	STOT SE 3 H336 Eye Irrit. 2 H319 Flam. Liq. 2 H225
Pentane 109-66-0	203-692-4 01-2119459286-30	2,5-< 10 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	01-2119484809-19	2,5-< 10 %	Aquatic Chronic 2 H411 Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Refroidir les aérosols au jet d'eau. Possibilité d'éclatement comparable à une explosion des conteneurs. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de sécurité.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Ne pas exposer à la chaleur directe.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Etanchéification

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
4	500	1.210	M 144 1 1	•	ECTLV
acétone 67-64-1	500	1.210	Moyenne pondérée dans le	Indicatif	ECILV
[ACÉTONE]			temps (TWA):		
-	500	1.210	77.1 7 1 3.6	T. 1 T. 1	l mar
acétone 67-64-1	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne	Valeurs Limites	FVL
[ACÉTONE]			d'Exposition	Réglementaires Contraignantes	
	1.000	12.420	W.1. V G	(VRC)	l DVII
acétone	1.000	2.420	Valeur Limite Court	Valeurs Limites	FVL
67-64-1			Terme	Réglementaires Contraignantes	
[ACÉTONE]				(VRC)	
butanone	200	600	Moyenne pondérée dans le	Indicatif	ECTLV
78-93-3			temps (TWA):		
[BUTANONE]					
butanone	300	900	Limite d'exposition de	Indicatif	ECTLV
78-93-3			courte durée (STEL):		
[BUTANONE]					
butanone	200	600	Valeur Limite de Moyenne	Valeurs Limites	FVL
78-93-3			d'Exposition	Réglementaires Contraignantes	
[MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]				(VRC)	
butanone	300	900	Valeur Limite Court	Valeurs Limites	FVL
78-93-3			Terme	Réglementaires Contraignantes	
[MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]				(VRC)	
butanone			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
78-93-3					
[MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]					
pentane	1.000	3.000	Moyenne pondérée dans le	Indicatif	ECTLV
109-66-0			temps (TWA):		
[PENTANE]					
pentane	1.000	3.000	Valeur Limite de Moyenne	Valeurs Limites	FVL
109-66-0			d'Exposition	Réglementaires Contraignantes	
[N-PENTANE]			•	(VRC)	

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	'expositio				Remarques
		11	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétone	Eau (libérée par		21 mg/l				
67-64-1	intermittence)						
Acétone	Usine de		100 mg/l				
67-64-1	traitement des						
	eaux usées.						
Acétone	Sédiments (eau				30,4 mg/kg		
67-64-1	douce)						
Acétone	Sédiments (eau				3,04 mg/kg		
67-64-1	salée)				20.7. 7		
Acétone	Sol				29,5 mg/kg		
67-64-1 Acétone	Eau douce		10,6 mg/l	+			
Acetone 67-64-1	Eau douce		10,0 mg/l				
Acétone	Eau salée		1,06 mg/l	+	+		+
Acetone 67-64-1	Eau saiee		1,00 mg/l				
butanone	Eau douce		55,8 mg/l	+			
78-93-3	Lau dodec		55,6 mg/1				
butanone	Eau salée		55,8 mg/l				
78-93-3			22,5 1118				
butanone	Eau (libérée par		55,8 mg/l				
78-93-3	intermittence)						
butanone	Usine de		709 mg/l				
78-93-3	traitement des						
	eaux usées.						
butanone	Sédiments (eau				284,74		
78-93-3	douce)				mg/kg		
butanone	Sédiments (eau				284,7		
78-93-3	salée)				mg/kg		
butanone	Sol				22,5 mg/kg		
78-93-3	1				1000		
butanone	oral				1000		
78-93-3 Pentane	Eau douce		0,23 mg/l	+	mg/kg		
Pentane 109-66-0	Eau douce		0,23 mg/l				
Pentane	Eau salée		0,23 mg/l		+		+
109-66-0	Eau saice		0,23 mg/1				
Pentane	Eau (libérée par		0,88 mg/l	+			
109-66-0	intermittence)		0,00 mg/1				
Pentane	Sédiments (eau			1	1,2 mg/kg		
109-66-0	douce)				1,2		
Pentane	Sédiments (eau			1	1,2 mg/kg		
109-66-0	salée)						
Pentane	Sol				0,55 mg/kg		
109-66-0				<u> </u>			
Pentane	Usine de		3,6 mg/l				
109-66-0	traitement des						
	eaux usées.						

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2420 mg/m3	
Acétone 67-64-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		186 mg/kg	
Acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1210 mg/m3	
Acétone 67-64-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
Acétone 67-64-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		200 mg/m3	
Acétone 67-64-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
butanone 78-93-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1161 mg/kg	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		600 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		412 mg/kg	
butanone 78-93-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		31 mg/kg	
Pentane 109-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		432 mg/kg	
Pentane 109-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3000 mg/m3	
Pentane 109-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		214 mg/kg	
Pentane 109-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		643 mg/m3	
Pentane 109-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		214 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	acétone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	100 mg/l	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]	Méthyléthylc étone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	2 mg/l	FR IBE		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect aérosol

rouge

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion II n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification II n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition 35,5 °C (95.9 °F) Point d'éclair -97 °C (-142.6 °F)

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité inférieures

 $\begin{array}{c} \text{inférieures} & 0.6 \text{ \%(V)} \\ \text{supérieures} & 13 \text{ \%(V)} \\ \text{Pression de vapeur} & 8,300 \text{ hPa} \end{array}$

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

nsité 0,76 g/cm³

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Soluble (Solv.: Acétone)

Solubilité qualitative Non ou peu miscible

(Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Eviter de chauffer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	5.800 mg/kg	rat	non spécifié
butanone 78-93-3	LD50	2.737 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2- 25%) 1174921-69-7	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Acétone	LD50	> 15.688 mg/kg	lapins	Test Draize
67-64-1				
butanone	LD50	6.400 - 8.000	lapins	non spécifié
78-93-3		mg/kg	-	

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Acétone 67-64-1	LC50	76 mg/l		4 h	rat	non spécifié
Propane 74-98-6	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié
butanone 78-93-3	LC50	> 20 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	non irritant		cochon d'Inde	non spécifié
butanone 78-93-3	modérement irritant		lapins	non spécifié
Pentane 109-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
butanone 78-93-3	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Acétone	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	non spécifié
67-64-1		cobaye		
butanone	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	non spécifié
78-93-3		cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétone 67-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propane 74-98-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acétone 67-64-1	Non cancérigène	dermique	424 d 3 times per week	souris	féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
		n	_		
Acétone	NOAEL 900 mg/kg	oral : eau	13 w	rat	OECD Guideline 408
67-64-1		sanitaire	daily		(Repeated Dose 90-Day
					Oral Toxicity in Rodents)
Propane		Inhalation:	28 d	rat	OECD Guideline 422
74-98-6		gaz			(Combined Repeated
					Dose Toxicity Study with
					the Reproduction /
					Developmental Toxicity
					Screening Test)
butanone	NOAEL 2500 ppm	Inhalation	90 days	rat	non spécifié
78-93-3			6 hours/day, 5		
			days/week		

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Pentane 109-66-0	LC 50	> 0,1 mg/l		Salmonidae	
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	LL50	> 10 - 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	EC50	8.800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Pentane 109-66-0	EC50	9,74 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	EL50	> 10 - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone	NOEC	2.212 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
67-64-1					magna, Reproduction Test)
Hydrocarbons, C8-C12, n-	NOEC	0,097 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
alkanes, isoalkanes, cyclics,					magna, Reproduction Test)
aromatics (2-25%)					
1174921-69-7					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	NOEC	530 mg/l	8 Jours	Microcystis aeruginosa	DIN 38412-09
butanone 78-93-3	EC50	> 1.000 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	EC50	4,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	NOEC	0,76 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétone	EC10	1.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27
67-64-1					(Bacterial oxygen
					consumption test)
butanone	CE50	> 1.000 mg/l			OECD Guideline 209
78-93-3					(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétone 67-64-1	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
butanone 78-93-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %		OECD 301 A - F
Pentane 109-66-0	facilement biodégradable	aérobie	87 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-69-7	facilement biodégradable	aérobie	74,7 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétone 67-64-1	-0,24		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
butanone 78-93-3	0,29		non spécifié
Pentane 109-66-0	3,45	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Acétone	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
67-64-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
74-98-6	Très Bioaccumulable (vPvB).
butanone	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
78-93-3	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

84

N° tableau des maladies

professionnelles:

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4320

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés